



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Actions Interministérielles

Bureau de l'Emploi, de l'Insertion
De la Formation et de la Mobilité

ATTESTATION D’AFFICHAGE

==--==

Le Préfet de la Réunion certifie avoir reçu de la mairie de Saint-Louis, le certificat d’affichage précisant que la décision préfectorale concernant la demande présentée par la société Immobilière du Département de la Réunion (SIDR), en vue de la création de trois ensembles commerciaux au pied d’immeubles – opération « Ouessant, Ile de Sein, et Groix » à la Zac l’Avenir à Saint-Louis, a bien été affichée en mairie de Saint-Denis, pour une période de deux mois, à compter du 4 janvier 2005.

Fait à Saint-Denis, le 18 janvier 2005

Pour le Préfet
Le chef de bureau

signé Serge DARNAUD